

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 septembre 2014 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 18/09/2014

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais				Monsieur COURSEAUX	X	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X	Madame LARRIEU	X	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER		Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD		Monsieur TABONE	
CDC du Pays de St Aulay				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET		Monsieur GALINEAU	
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
CDC du Canton de Fronsac				Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur EMAUZY	
Monsieur BEC		Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	X	Madame EYHERAMONNO		CDC du Sud Libournais			
Madame REGIS	Ex	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	X	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur DAVID	X	Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		CDC du Canton de Saint Savin			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	Ex	Madame ROUEDE		Monsieur BOULAN	X	Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur HAPPERT	X	Monsieur BLAIN	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	Ex	Monsieur AUDINET		Monsieur LIMOUZI		Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE		Madame CONTE-JAUBERT		CDC du Canton de Blaye			
Monsieur FOULHOUX	X	Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
CDC du Cubzaguais				Madame PELISSON	EX	Monsieur MATHIA	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Madame RICHEL		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	EX	Monsieur LAE	
Madame MONSEIGNE	X	Monsieur JEANNET		Monsieur CARREAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL	X	Monsieur BRUN					

Accusé de réception en préfecture
033-233306617-20140924-2014-065-DE
Date de télétransmission : 02/10/2014
Date de réception en préfecture : 02/10/2014

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	Ex	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	X	Monsieur RIGAL	X
Monsieur BLANC		Madame LUCET		Monsieur BAILAN		Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE	X	Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX	X	Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)

Invités présents :

Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 24 septembre 2014, 36 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20140924-2014-065-DE
Date de télétransmission : 02/10/2014
Date de réception préfecture : 02/10/2014

Objet : Modification de la composition de la Commission Finances/Fiscalité

Rapporteur : Monsieur MAROIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5711-1 et L.2121-22,

Vu la délibération n° 2014-051 du 25 juin 2014 portant création et composition d'une commission Finances/Fiscalité,

Considérant qu'il a été proposé que la Commission Finances/Fiscalité soit composée, sous la direction du Président ou de son représentant, du Vice-Président en charge des finances, du Vice-Président en charge de la fiscalité et de la redevance spéciale, de trois membres permanents du bureau syndical et de cinq délégués, soit 10 membres au total.

Considérant que le 25 juin 2014, seuls les 6 délégués suivants se sont portés candidats à cette commission :

- ✓ Monsieur Jacques DELAVIE, Vice-Président en charge des Finances
- ✓ Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président en charge de la Fiscalité
- ✓ Madame Célia MONSEIGNE, Membre du Bureau Syndical
- ✓ Monsieur Régis GRELOT, Membre du Bureau Syndical
- ✓ Monsieur Hervé CLUZEAU, Membre du Bureau Syndical
- ✓ Monsieur Jean-Marie ARRIVE, Délégué de la CDC de Bourg

Considérant que pour compléter cette commission il a été fait appel à candidatures durant le mois de juillet 2014,

Considérant que pour 4 sièges à pourvoir, 5 délégués ont fait acte de candidature :

- Monsieur David RESENDE, Vice-Président en charge de la politique qualité de service et intégration des démarches de certification
- Monsieur Jean-Louis D'ANGLADE, Délégué de la CALI
- Monsieur Stéphane BERNARD, Délégué de la CDC de l'Estuaire
- Monsieur Alain VALLADE, Membre du Bureau Syndical
- Monsieur Jean-Franck BLANC, Délégué de la CDC de Bourg

Considérant qu'il convient donc de modifier le nombre de sièges de cette commission pour le porter à 11 au lieu de 10.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter de modifier la composition de la Commission Finances/Fiscalité en portant le nombre de sièges à 11.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (36 délégués présents, sur 52 délégués en exercice), le Conseil Syndical décide :

Article 1 :

D'accepter la composition de 11 membres pour siéger à cette commission.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article final :

Le Président, le Directeur et le Receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
33 57 55 39 79
FAIT A ST DENIS DE PILE le 24 septembre 2014
Date de télétransmission : 02/10/2014
Date de réception préfecture : 02/10/2014

